

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE Lot 2 311 559, chemin Gérard

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 4 juillet 2022 à 19h00, à l'hôtel de ville de Piémont, une demande de dérogation mineure à la réglementation sera entendue.

Lot 2 311 559, chemin Gérard

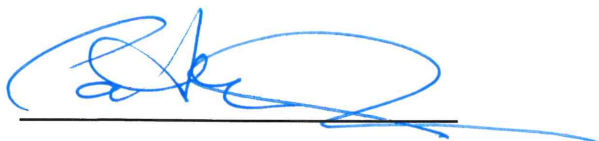
Nature : Opération cadastrale visant la création de deux lots dont les dimensions et superficies sont dérogatoires

Effet : Une décision favorable du Conseil aura pour effet de rendre conforme :

- La création de deux lots à partir du lot 2 311 559 ayants respectivement une superficie de 1162.2 mètres carrés et 1536.4 mètres carrés alors que l'article 2.2.5 du règlement de lotissement 759-07 et ses amendements prévoit dans la zone R-1-232 une superficie minimale de 1650m².
- La profondeur de la partie du lot 2 311 559 ayant une superficie de 1162.2 mètres carrés ayant une profondeur de 36.13 mètres, alors que l'article 2.2.5 du règlement de lotissement 759-07 et ses amendements prévoit une profondeur minimale de 45 mètres.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 4 juillet 2022 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) à la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont ou en transmettant, avant le 4 juillet 2022 à 13 heures, ses commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante rhloisirs@piedmont.ca

Donné à Piedmont, ce 17^e jour du mois de juin 2022.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière trésorière par intérim